

LE DMP AVANCE EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ




Dijon, le 13 décembre 2019

COMMUNIQUÉ

Un an après sa généralisation en octobre 2018, le **Dossier Médical Partagé (DMP)** poursuit son avancée en France et en Bourgogne Franche-Comté, au service d'une meilleure coordination des soins. Plus de 8 millions de Français dont **430 000 Bourguignons Franc-Comtois** auront ouvert leur DMP fin 2019, soit plus de 15% de la population de la région.

L'Assurance Maladie continue d'améliorer le service et se mobilise auprès des utilisateurs pour faciliter et développer son usage :

- **L'appli DMP a été entièrement renouvelée** et permet à chacun d'accéder à son DMP très facilement en mémorisant l'identifiant de connexion, et de le compléter en ajoutant des documents ou des photos par un simple bouton. Les parents peuvent aussi ajouter et sauvegarder les profils de leurs enfants, pour accéder plus rapidement à leur DMP.
- **Le DMP est automatiquement alimenté** par l'historique des remboursements de l'Assurance Maladie des 24 derniers mois.
- **Les principaux centres hospitaliers publics de la région complètent le DMP de leurs patients** : 140 000 DMP ont déjà été alimentés en 2019 (principalement par les établissements Francs-Comtois). Les hôpitaux bourguignons vont débiter en 2020 et pour certains d'entre eux (dont le CHU Dijon Bourgogne), l'alimentation démarre dans les semaines à venir. [ [Voir le témoignage du CHU Dijon-Bourgogne](#)].
- **77 EHPAD de la région** ont commencé à compléter le DMP de leurs résidents pour faciliter leur prise en charge en cas d'urgence.

« Ces chiffres sont très encourageants et démontrent l'intérêt de tous les acteurs du système de santé pour le Dossier Médical Partagé. C'est aujourd'hui l'outil national de référence pour faciliter la coordination des soins et il est inscrit très clairement dans le projet Ma santé 2022. Il faut saluer la pleine mobilisation de l'Assurance Maladie pour réussir le déploiement et l'appropriation du DMP par les patients et par les professionnels, en restant à l'écoute de leurs attentes et de leurs questions légitimes » explique Yvan PETRASZKO, Directeur de l'Assurance Maladie en Côte-d'Or.

Faire la pédagogie des usages du DMP

Des actions sont en cours pour faire la pédagogie des usages du DMP auprès du public, notamment **en incitant chaque personne à compléter son DMP avec ses directives anticipées, les coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'urgence ou la copie des documents utiles au suivi médical** : attestation d'allergies, copie d'une ordonnance importante, copie du protocole de soins en cas de prise en charge à 100%, etc...

[ [Voir la vidéo pédagogique réalisée par la CPAM de Côte-d'Or](#)]

Enfin, d'autres évolutions sont annoncées ou à l'étude avec notamment **l'intégration d'un carnet de vaccination dans le DMP prévue mi-2020**.

Des négociations nationales sont en cours avec les radiologues et les laboratoires de biologie de ville pour l'ajout des comptes rendus d'imagerie et résultats d'analyses biologiques dans le DMP. Et des améliorations techniques sont prévues en lien avec les éditeurs de logiciels destinés aux professionnels de santé.

L'Assurance Maladie reste disponible pour accompagner les utilisateurs et les professionnels sur le DMP depuis le site www.dmp.fr ou par téléphone en composant le 0 810 331 133 (service 0,06€/mn + prix appel).

A propos du DMP

Le DMP est un carnet de santé numérique, gratuit et confidentiel. Il permet d'accéder à ses informations médicales et de les partager avec les professionnels de santé de son choix. Chaque Français (y compris les enfants) peut avoir un DMP en le créant directement sur le site dmp.fr, ou en demandant à son pharmacien, à son infirmière ou à un conseiller assurance maladie de le faire.

422 427 DMP ouverts
dans la région à fin novembre 2019.



20 % des DMP sont ouverts
par les patients eux-mêmes sur internet,
mais le pharmacien reste le premier
canal d'ouverture.

Au 1^{er} janvier 2020 :
les infirmières libérales vont pouvoir aussi
ouvrir le DMP de leurs patients.



41 % des médecins généralistes
ont consulté un DMP en 2019
et **19%** ont commencé à compléter
le DMP de leurs patients

Plus de **140 000** DMP alimentés
par les hôpitaux publics
de la région en 2019



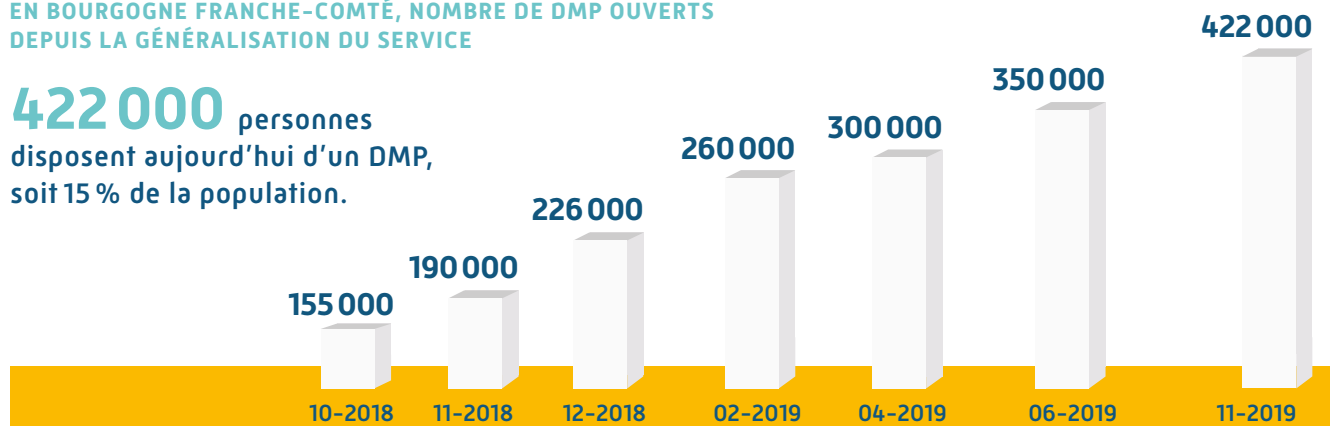
Chiffres clés – Bourgogne Franche-Comté

L'ADOPTION DU DMP PROGRESSE

Mieux connu et plus utilisé, le Dossier Médical Partagé répond en effet à un besoin pratique essentiel : celui de **conserver de manière sécurisée les informations médicales de chacun en un seul et même endroit pour les partager avec les professionnels de santé de son choix, favorisant ainsi une meilleure coordination et qualité des soins.**

EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, NOMBRE DE DMP OUVERTS DEPUIS LA GÉNÉRALISATION DU SERVICE

422 000 personnes disposent aujourd'hui d'un DMP, soit 15 % de la population.



Pour faciliter son adoption, l'Assurance Maladie continue d'améliorer le service et se mobilise auprès des utilisateurs *via* :

- des campagnes de communication auprès du grand public ;
- un accompagnement des professionnels et des établissements de santé par les caisses d'Assurance Maladie ;
- l'alimentation des DMP par les principaux centres hospitaliers de la région ;
- l'ajout du Dossier de liaison d'urgence (DLU) pour les résidents en EHPAD ;
- l'ajout des comptes rendus d'imagerie et résultats d'analyses biologiques dans les DMP en travaillant avec les radiologues et les laboratoires de biologie de ville ;
- des améliorations techniques en lien avec les éditeurs de logiciels destinés aux professionnels de santé.

Aujourd'hui, le DMP gagne en notoriété et est de plus en plus considéré comme utile, selon les résultats d'un sondage national BVA mené pour le compte de l'Assurance Maladie en juin 2019 :

58 %² des sondés affirmaient avoir déjà entendu parler du DMP en juin dernier, **+9 points** par rapport à janvier 2019³ et **+34 points⁴** par rapport à octobre 2018.



61 %² des personnes interrogées attribuent une note comprise entre 7 et 10/10 à l'intérêt qu'elles portent au DMP, soit **+14 points** par rapport à octobre 2018⁴.

L'APPLI DMP

FAIT PEAU NEUVE !

Si les patients sont toujours plus nombreux à avoir entendu parler du DMP, seulement 1 sur 4^e connaît l'appli.

Pour favoriser son adoption, celle-ci a été entièrement revisitée, de l'écran d'accueil à la navigation en passant par la présentation des documents médicaux enregistrés.

Plus simple et agréable d'utilisation, cette nouvelle version est déjà disponible sous IOS et sous Android.



L'écran d'accueil est simplifié pour permettre de retrouver ou ajouter un document plus facilement. Plus besoin de passer par un menu déroulant suivi d'une page intermédiaire, il suffit désormais de cliquer sur le bouton « documents » ou le signe « plus » dès la page d'accueil.



Auparavant, un document - par exemple une radiographie - et les informations qui lui sont rattachées (auteur, date de l'examen, etc.) ne s'affichaient pas sur la même page. **Désormais, chaque document sera accompagné de ses informations pratiques sur une seule et même page.**



Plus besoin de choisir entre rédiger un document ou joindre un fichier, la nouvelle version de l'appli permet de faire les deux en même temps, le tout avec moins d'informations à compléter soi-même : c'est plus simple et plus rapide !

POUR EN SAVOIR PLUS [CLIQUEZ ICI](#)

Comment compléter votre DMP depuis l'appli ?



- Sur la page d'accueil du DMP, cliquer sur le signe « + »
- Nommer le document que vous souhaitez ajouter (ex : « allergie attestation », « ordonnance ophtalmo », « ma carte de groupe sanguin »)
- Dater et joindre le document (photo, PDF...)
- Valider

[ [Voir la vidéo pédagogique réalisée par la CPAM de Côte-d'Or](#)]

POURQUOI OUVRIR UN DMP : PAROLES D'ASSURÉS

Lorsqu'on interroge les sondés sur les avantages à disposer d'un DMP, **43 %** d'entre eux situent en tête des bénéfices proposés « **l'utilité du service en cas d'urgence** » et **21 %** « **avoir toujours ses dossiers médicaux avec soi, même en vacances** ». Pour **14 %**, l'argument principal est de pouvoir « **retrouver rapidement un document médical, comme sa dernière analyse de sang** ». ²



PAROLE D'EXPERT

Le Dr HONNART, urgentiste au SAMU 21 (CHU Dijon Bourgogne) recommande à chacun d'ouvrir son DMP et de le compléter avec ses allergies ou ses directives anticipées.



[> Lire son interview](#)

Au premier semestre 2020, le DMP se verra enrichi d'un carnet de vaccination !
Pratique pour ne plus oublier ses rappels de vaccins ainsi que ceux de ses enfants.

QUEL REGARD LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PORTENT SUR LE DMP ?



Médecins généralistes

Aujourd'hui, **45 %** des médecins généralistes (41% dans la région) consultent le DMP alors qu'ils n'étaient que 20 % à fin 2017. Ils sont à présent **20 %** à y ajouter des documents contre 6 % à fin 2017¹. Ces résultats encourageants reflètent l'intérêt qu'ils portent au DMP, comme le soulignent les chiffres du sondage réalisé auprès d'un échantillon de 300 médecins généralistes :



3/4 reconnaissent que **le DMP peut favoriser la coordination des soins** entre les différents professionnels de santé.²



77 % estiment par ailleurs que ce service permettra de **faciliter la prise en charge en situation d'urgence** et contribuera à **éviter les examens superflus** déjà demandés ou réalisés par des confrères.²



Parmi les **44 %** qui utilisent le service, **76 %** en ont une opinion positive.²



Pharmaciens

Si **63 %²** des patients auxquels on propose l'ouverture de leur DMP en pharmacie l'acceptent, c'est qu'elle présente certains avantages, notamment pour les personnes qui n'ont pas accès à Internet ou qui ont besoin d'échanger avec un professionnel au préalable pour bien comprendre en quoi consiste le service.



89 % des pharmaciens proposent l'ouverture de DMP dans leur officine, mais seulement à la moitié des personnes en moyenne.



95 % des pharmaciens ont une opinion positive du service.



Enfin, **85 %** des pharmaciens affirment avoir des demandes d'ouverture de DMP de la part de patients, preuve que ces derniers se sentent de plus en plus concernés par le service.²

¹ Chiffre Cnam. ² Sondage BVA réalisé pour l'Assurance Maladie en ligne entre le 31 mai et le 2 juillet 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 1 500 citoyens français âgés de 18 ans et plus, de 300 médecins généralistes et de 296 pharmaciens d'officine et sondage téléphonique complémentaire réalisé auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 Français âgés de 18 ans et plus du 31 mai au 15 juin 2019. ³ Sondage BVA réalisé pour l'Assurance Maladie par téléphone entre le 18 et le 19 janvier 2019 auprès de 977 personnes âgées de 18 ans et plus d'un échantillon représentatif de la population française métropolitaine. ⁴ Sondage BVA réalisé pour l'Assurance Maladie par téléphone entre le 19 et le 20 octobre 2018 auprès d'un échantillon de 951 personnes âgées de 18 ans et plus, représentatif de la population française métropolitaine.

